

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

LANDES LE GAULOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures les membres du conseil Municipal de la commune de Landes-le-Gaulois, dûment convoqué se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PESCHARD Éric Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2021

Présents : Mrs et Mmes PESCHARD Éric, BÉ Rozenn, CREICHE Isabelle, CHEVALLIER Jana, GUÉNAND Philippe, THUAULT Daniel, PALAIS Laure-Anne, GUILLOT Cataline QUINTIN Yohann, DELUGRÉ Maryse, LEFFRAY Alexandre, PRIOUX Nicolas

Absents excusés : CHAINTRON Pascal, GOUFFAULT Mathieu, DURAND Delphine

Secrétaire : Creiche Isabelle

COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal

Après s'être présenter le budget de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe s ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jourS, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Vote : pour : 12

contre : 0

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ANNEE 2021

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2021 approuvant le budget primitif,

Vu les décisions modificatives prises lors de l'assemblées du 7 juin 2021, du 7 juillet 2021, Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour le faire, le maire doit quitter la séance et est remplacé par Madame CREICHE Isabelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

